



## REGLEMENT DE LA « COURSE AUX POINTS » DES INTERCLUBS D'HIVER 2023-2024

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales et prévaux sur ces derniers.

### Conditions d'admission

Ouvert aux clubs de La Prée La Rochelle, Oléron, Rochefort, Royan, Cognac, Saintes, La Rochelle Sud, Trousse Chemise et à leurs joueurs majeurs licenciés, membres de leur association et abonnés du golf.

### Formule

Match -Play sur 18 trous complets sans Play-off.

**3 Séries : Dames** (un Foursome et 3 Simples), **Messieurs** et **Seniors 2** (65 ans et plus) 1 Foursome et 4 Simples soit 17 joueurs par équipe.

2 poules de 4 : Poule Nord (La Prée la Rochelle, La Rochelle Sud, Rochefort et Trousse Chemise) et Poule Sud (Cognac, Oléron, Royan et Saintes).

Chaque club rencontre en aller- retour ses 3 adversaires soit 6 matchs. Puis finale entre le 1<sup>er</sup> de chaque poule, du 2<sup>ème</sup> de chaque poule etc...soit au total 7 matchs.

Les matchs en simple doivent se jouer dans l'ordre des index de chaque équipe.

### Calendrier

Dates	Poule Nord	Poule Sud
16/11/2023	La Prée La Rochelle	Cognac
30/11/2023	La Rochelle Sud	Saintes
14/12/2023	Trousse- Chemise ( 14/12 et 15/12 )	Royan
18/01/2024	Rochefort-océan	Saintes
01/02/2024	La Prée La Rochelle	Oleron
15/02/2024	Rochefort-océan	Royan
29/02/2024	La Rochelle Sud	Cognac

### **Organisation**

**Départs en shot-gun** effectués par le club qui reçoit.

Une restauration est prévue après (ou avant) la compétition

Chaque club doit **envoyer** la composition de ses 3 séries au club receveur **72 heures avant la rencontre ainsi que le nombre de repas envisagés.**

Pas de reconnaissance gratuite du parcours.

Le gestionnaire reste maître de son terrain et seul il peut interdire les chariots et décider que son terrain est impraticable.

Les voiturettes sont interdites.

### **Attribution des points**

Chaque match gagné rapporte à son équipe le score au 18<sup>ème</sup> trou terminé.

Exemple : A contre B gagne 2up, il marque 2 points pour son équipe.

A mène 3 up à la sortie du 16<sup>ème</sup> trou, le match n'est pas terminé (puisque'il faut faire 18 trous) et si B gagne les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> trou A gagnera par 1 up et donc marquera 1 point pour son équipe

**Le nombre de points gagnés par match est plafonné à 5.**

**Pour les Dames** si la différence des index arrondis à la date du match est comprise entre 5 et 10 le plus fort index débutera sa partie en étant 1 up, si différence entre 11 et 15 2 up, entre 16 et 20 3 up et au-delà 4 up.

Pour le Foursome est pris en compte la différence du Handicap du camp. Handicap du camp :

$(HA+HB)/2$

Exemple  $(HA+HB)/2 = 16$  et  $(HC+HD)/2 = 23$ , la différence est 7 et donc le camp CD sera 1 up au départ de son 1<sup>er</sup> trou.

### **Les Messieurs jouent en Brut.**

Attention : Chaque club déterminera **un temps limite de jeu**. Cette limite atteinte le jeu cessera **immédiatement** sous peine de disqualification et le score du match en compte sera celui à cet instant.

### **Classement et Départage.**

A la fin des 6 rencontres dans chaque poule est 1<sup>er</sup> le club qui a le plus de points. Puis 2<sup>ème</sup> etc...

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs, le départage se fera sur le total des points acquis dans la rencontre entre ces clubs, puis si l'égalité persiste sur le total des points acquis sur les foursomes et enfin par tirage au sort.

### **Droit d'inscription et Green fees**

-Pour les clubs **200 €** par chèque à l'ordre de l'A.S. Golfs des Deux Charentes qui serviront aux tee-gifts et à la remise des Prix

Green fee : aucun à domicile et **15 € à l'extérieur : à régler dans le club qui reçoit.**

### **Conditions d'hiver :**

On peut placer la balle dans une longueur de club dans la Zone générale tondu ras à hauteur de fairway.

### **Comité de l'épreuve :**

Les X gestionnaires et les X présidents des clubs engagés.